



## DIX-NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions****Table des matières**

	<i>Page</i>
Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.....	1
Renouvellement de mandats .....	1
Siège vacant .....	1
Conférence technique maritime préparatoire (Genève, 13-24 septembre 2004).....	1
Invitation d'organisations intergouvernementales .....	1
Invitation d'organisations internationales non gouvernementales .....	2
Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre (Genève, septembre-octobre 2004) .....	2
Ordre du jour .....	3
Composition .....	3
Réunion tripartite sur l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information: le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques (Genève, 18-22 octobre 2004).....	4
Invitation d'organisations intergouvernementales .....	4
Invitation d'organisations internationales non gouvernementales .....	4
Désignation d'une délégation du Conseil d'administration à la Conférence technique maritime préparatoire (Genève, 13-24 septembre 2004) .....	5
Désignation de représentants du Conseil d'administration auprès de divers organes .....	5
Réunion tripartite sur l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information: le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques (Genève, 18-22 octobre 2004).....	5

## Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

### Renouvellement de mandats

1. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration de renouveler, pour une période de trois ans, le mandat des membres ci-après de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations:*

- M. Rafael Alburquerque (République dominicaine);
- M. Anwar Ahmad Rashed Al-Fuzaie (Koweït);
- M<sup>me</sup> Janice R. Bellace (Etats-Unis);
- M<sup>me</sup> Laura Cox (Royaume-Uni);
- M<sup>me</sup> Blanca Ruth Esponda Espinosa (Mexique);
- M. Pierre Lyon-Caen (France);
- M. Sergey Petrovitch Mavrin (Fédération de Russie);
- M. Miguel Rodríguez Piñero y Bravo Ferrer (Espagne);
- M. Budislav Vukas (Croatie).

### Siège vacant

2. M<sup>me</sup> Eva Letowska (Pologne) a donné sa démission et informé le directeur du Département des normes internationales du travail du fait qu'elle ne souhaitait pas que son mandat de membre de la commission soit renouvelé. Par conséquent, après avoir mené les consultations appropriées, le Directeur général soumettra à une prochaine session du Conseil d'administration une proposition de désignation pour remplacer M<sup>me</sup> Eva Letowska.

3. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration invite le Directeur général à transmettre à M<sup>me</sup> Eva Letowska l'expression de sa profonde gratitude pour les services qu'elle a rendus à l'OIT.*

## Conférence technique maritime préparatoire (Genève, 13-24 septembre 2004)

### Invitation d'organisations intergouvernementales

4. Le Directeur général propose d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après à se faire représenter à la Conférence en qualité d'observateurs:
- Union européenne;
  - Organisation maritime internationale;

- Organisation de coopération et de développement économiques;
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
- Division des affaires maritimes et du droit de la mer de l'Organisation des Nations Unies;
- Organisation mondiale de la santé.

### **Invitation d'organisations internationales non gouvernementales**

5. Le Directeur général propose d'inviter les organisations ci-après à se faire représenter à la réunion:

- Association internationale des sociétés de classification;
- Association maritime chrétienne internationale;
- Fédération internationale des associations de patrons de navires;
- Association internationale de médecine maritime;
- Organisation internationale de normalisation;
- Fédération internationale des armateurs;
- Fédération internationale des ouvriers du transport;
- Fédération syndicale mondiale.

**6. *Le bureau du Conseil d'administration recommande que le Conseil d'administration autorise le Directeur général à inviter les organisations internationales non gouvernementales citées ci-dessus à se faire représenter à la réunion par des observateurs.***

### **Réunion tripartite sur l'emploi des jeunes: mesures à prendre (Genève, septembre-octobre 2004)**

7. A sa 288<sup>e</sup> session (novembre 2003), le Conseil d'administration a approuvé l'organisation d'une réunion technique sur «l'emploi des jeunes: mesures à prendre» financée par la réserve pour les réunions techniques qui figure dans le programme et budget pour 2004-05 (document GB.288/9/1). Des crédits sont prévus pour l'organisation d'une réunion de trois jours civils à Genève, en septembre ou octobre 2004.

8. Le principal objet de la réunion est de renforcer le programme technique et le message de l'OIT concernant l'emploi des jeunes ainsi que l'a demandé le Conseil d'administration à sa 286<sup>e</sup> session (mars 2003) (document GB.286/15). La réunion servira également à promouvoir les objectifs du Réseau pour l'emploi des jeunes en mettant en lumière les problèmes liés à l'emploi des jeunes et en favorisant l'établissement et l'application de plans nationaux d'action qui s'appuient sur les conclusions de la discussion sur l'emploi des jeunes qui aura lieu lors de la session de 2005 de la Conférence internationale du Travail.

## Ordre du jour

9. Le Directeur général propose que l'ordre du jour de la réunion soit le suivant:

- souligner l'importance politique, économique et sociale des problèmes d'emploi des jeunes dans les pays développés et en développement;
- placer l'emploi des jeunes dans le contexte de l'Agenda du travail décent, de l'Agenda global pour l'emploi et des recommandations du groupe de haut niveau du Réseau pour l'emploi des jeunes;
- passer en revue les cadres d'action et les politiques et programmes nationaux favorables à la création d'emplois de qualité pour les jeunes, hommes et femmes;
- analyser les expériences nationales, les enseignements et les meilleures pratiques, notamment en ce qui concerne le rôle du tripartisme dans la promotion de l'emploi des jeunes, et fournir des conseils pour l'élaboration de plans d'action nationaux concernant l'emploi des jeunes qui s'appuient sur les conclusions de la discussion sur l'emploi des jeunes qui aura lieu lors de la session de 2005 de la Conférence internationale du Travail.

**10. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver l'ordre du jour ci-dessus.***

## Composition

11. Le Directeur général propose que participe à cette réunion une délégation tripartite nationale de chacun des cinq pays suivants qui sont des chefs de file du Réseau pour l'emploi des jeunes: Brésil, Egypte, Indonésie, Sénégal et Sri Lanka. Les représentants employeurs et travailleurs de ces cinq pays seraient désignés après consultation de leurs groupes respectifs.

12. La réunion rassemblerait également 10 participants désignés après consultation avec les gouvernements, 10 participants désignés après consultation du groupe des employeurs et 10 participants désignés après consultation du groupe des travailleurs du Conseil d'administration. Afin d'obtenir les dix nominations gouvernementales, le Directeur général a l'intention de s'adresser aux gouvernements des pays suivants: Afrique du Sud, Argentine, Canada, République de Corée, Espagne, Ghana, Jamaïque, Jordanie, Pologne et Royaume-Uni.

13. Le Directeur général propose d'inviter d'autres gouvernements intéressés à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs, à leurs frais.

**14. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'approuver la formule de composition ci-dessus.***

**Réunion tripartite sur l'avenir du travail  
et de la qualité dans la société de l'information:  
le secteur des médias, de la culture  
et des arts graphiques**  
(Genève, 18-22 octobre 2004)

**Invitation d'organisations intergouvernementales**

**15.** Le Directeur général propose d'inviter les organisations intergouvernementales ci-après à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Commission européenne;
- Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail;
- Union internationale des télécommunications;
- Organisation de coopération et de développement économiques;
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
- Organisation des Nations Unies;
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle;
- Organisation mondiale du commerce.

**Invitation d'organisations internationales  
non gouvernementales**

**16.** Le Directeur général propose d'inviter les organisations ci-après à se faire représenter à la réunion:

- Association des organisations européennes d'artistes-interprètes;
- Union européenne de radio-télédiffusion;
- Groupement européen des sociétés de gestion des droits des artistes-interprètes (ARTIS GEFE, Bruxelles);
- International Confederation of Printing and Allied Industries;
- Fédération internationale des acteurs;
- Fédération internationale des associations de producteurs de films;
- Fédération internationale des journalistes;
- Fédération internationale des musiciens;
- Fédération internationale de la presse périodique;
- Fédération internationale de l'industrie phonographique;

- Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales;
- Fédération internationale des femmes diplômées des universités;
- Union internationale des éditeurs;
- Motion Picture Association;
- Ligue européenne des associations d'employeurs dans le secteur des arts et du spectacle;
- Union Network International;
- Association mondiale des journaux.

**17. *Le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil d'administration d'autoriser le Directeur général à inviter les organisations internationales non gouvernementales ci-dessus à se faire représenter à la réunion par des observateurs.***

### **Désignation d'une délégation du Conseil d'administration à la Conférence technique maritime préparatoire** (Genève, 13-24 septembre 2004)

**18. *Le Conseil d'administration voudra sans doute décider qu'une délégation tripartite, comprenant un membre de chaque groupe, soit désignée à la Conférence ci-dessus.***

### **Désignation de représentants du Conseil d'administration auprès de divers organes**

**Réunion tripartite sur l'avenir du travail et de la qualité dans la société de l'information: le secteur des médias, de la culture et des arts graphiques**  
(Genève, 18-22 octobre 2004)

**19. *Le Conseil d'administration voudra sans doute nommer son représentant, qui présidera également la réunion ci-dessus. Conformément à la pratique établie, la désignation se fera parmi les membres employeurs du Conseil d'administration.***

Genève, le 16 mars 2004.

*Points appelant une décision:*

- paragraphe 1;
- paragraphe 3;
- paragraphe 6;
- paragraphe 10;
- paragraphe 14;
- paragraphe 17;
- paragraphe 18;
- paragraphe 19.